



DES DIACRES DANS UNE ÉGLISE SYNODALE – VISAGES DU DIACONAT POUR LES TEMPS QUI VIENNENT

**Session des délégués et responsables
diocésains au diaconat permanent**

Mercredi 26 janvier 2023, 9h00-16h30

en visioconférence Zoom

Interventions et témoignages



SOMMAIRE

L'enregistrement de notre session ZOOM n'ayant pas été réalisé correctement, il n'est pas possible de le mettre à disposition sur *Diaconat aujourd'hui* – Le Site. Désolé ! Ce document reprend donc les seuls éléments écrits par les différents intervenants pour la session.

Ouverture de la session et accueil du CND p. 5

François FAYOL
Diacre coordinateur du CND

Diacres permanents... pour les temps qui viennent p. 7

P. Luc FORESTIER
prêtre de l'Oratoire, théologien

Diacres permanents, partenaires de la mission pour demain p. 21

Table-ronde animée par Christelle JAVARY, théologienne ICP, avec :

- Mgr Bertrand LACOMBE, archevêque d'Auch, membre du CEMOLEME, président du CND ;
- P. Luc FORESTIER, prêtre de l'Oratoire, théologien ;
- Anne SUDAN, laïc en mission ecclésiale, diocèse de Versailles ;
- Sr Claire de LEFFE, religieuse du Cénacle

Partage d'expériences diocésaines en 10 ateliers p. 27

Informations du CND p. 35

François FAYOL
Diacre coordinateur du CND

Ouverture de la session et accueil du CND

François FAYOL

Diacre coordinateur du CND, diacre permanent, diocèse de Créteil

Plus de 50 ans après sa restauration, le diaconat, pleinement intégré dans le paysage, est toujours porteur de nouveautés et de promesses. Comme tous les baptisés, les diacres participent à l'événement synodal, mais riches de leur insertion dans le monde et de leur ministère ordonné, ils ont des charismes spécifiques à apporter et à faire grandir. Nous proposons de faire un point d'étape pour continuer l'aventure.

En visioconférence pour cause de mouvements sociaux, cette session des délégués et responsables diocésains au diaconat (DRDD) s'inscrit dans la réflexion collective Diaconat permanent, maintenant et demain... en cours avec les diocèses et les évêques. Cette session veut être aussi un temps de découverte, de questionnement et de partage pour vivre notre ministère diaconal là où nous vivons.

Bonjour à tous, qui êtes aujourd'hui connectés en visioconférence ZOOM pour la session 2023 des délégués et responsables diocésains du diaconat intitulée Des diacres dans une Église synodale – Visages du diaconat pour les temps qui viennent. Notre session est une étape importante dans notre démarche Diaconat permanent, maintenant et demain, 2022-2023 avec les évêques et les diocèses

Nous avons préparé une session sur 2 jours à la Maison de évêques de Breteuil et comme vous nous faisiez une joie de ces retrouvailles, les premières depuis 2020.

Mais la semaine dernière, au regard des mouvements sociaux annoncés, possibles localement comme au niveau national notamment dans les transports, nous avons pris jeudi 19 janvier la décision de basculer la session CND-DRDD 2023 en visioconférence sur une seule journée. Cela n'a pas été de gaité de cœur, mais il nous fallait tenir compte des impératifs d'organisation et de réservation, y compris pour la restauration (2 repas pour 100 personnes, ce n'est pas rien).

Nous avons bien conscience de la déception de chacun, des modifications importantes que cela produirait sur les agendas et les réservations déjà faites... Avons-nous été trop prudents ? Pouvons-nous prendre le risque d'annulations importantes en milieu de semaine ? Nous avons pris en compte les difficultés de modifier au dernier moment l'organisation de la rencontre, pris en compte les annulations de participation ou les demandes de participation en visioconférence reçues dès le début de la semaine...

Comme vous nous sommes déçus, frustrés même, de ne pas vous rencontrer, d'avoir dû retirer le temps de prière à tonalité diaconale du mercredi soir, une séquence d'ateliers, la messe commune et bien sûr les occasions de rencontres entre diacres et responsables du diaconat, des rencontres qui ont toujours été fraternelles et fructueuses.

Notre journée dont vous avez eu le programme, va être rythmée en trois temps. Ce matin, Diares permanents... pour les temps qui viennent, une relecture des rapports du CND avec le P. Luc Forestier, puis le partage d'expériences diocésaines en 10 ateliers. Je remercie d'ores et déjà les 10 diares qui ont accepté de témoigner, accepté aussi le passage en visioconférence. Cette après-midi, une table ronde Diares permanents, partenaires de la mission pour demain.

Avant la séquence avec Luc Forestier, nous vous proposons une vidéo de 11 mn, réalisée par avec des diares des diocèses de Créteil, Strasbourg, Aire et Dax, Lyon et Évry-Corbeil-Essonnes pour le tournage et par Tiziana Puleio du service Communication de la CEF pour le montage. « Rencontres avec un diacre » donne la parole à 5 personnes qui nous parlent de leur rencontre avec un diacre, dans différentes circonstances...

Lire la vidéo : <https://youtu.be/VzFDhg3hioM>

Diacres permanents... pour les temps qui viennent

Une relecture des rapports du CND (2019-2021) avec le père Luc FORESTIER, prêtre de l'Oratoire, théologien, luc.forestier@oratoire.org

Présentation du père Luc Forestier par François Fayol

Bonjour Luc,

Faut-il encore te présenter dans une rencontre de diacres ?

Tu es prêtre de l'Oratoire, théologien, et jusqu'à juin dernier professeur à l'ICP- Institut catholique de Paris. Depuis septembre tu es dans les Pyrénées-Atlantiques comme coordinateur des projets d'Habitat et Humanisme pour l'Abbaye Notre-Dame de Belloc

Nombre de diacres ont lu tes ouvrages, notamment *Les ministères aujourd'hui* et *Diaconat*, *Les promesses d'un ministère*, ou encore *Petit manuel de synodalité* (avec Isabelle Morel° et Dominique Barnérias – que nous avons accueilli l'an dernier), et plus récemment *Un catholicisme sous pression – Vatican II et nos questions d'aujourd'hui* (avec Brigitte Cholvy).

Dans le cadre des travaux de recherche, notamment sur les dix premières années du diaconat en France, tu as publié en juin dernier dans La Croix Religion avec la Documentation catholique une lecture des rapports du CND à la CEMOLEME de 2021 et 2019. Son titre rejoint nos réflexions au CND comme dans les diocèses : « Diaconat permanent en France. Entre fragilités et pertinence ».

Document téléchargeable sur *Diaconat aujourd'hui* – Le Site :

<https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/06/Entre-fragilites-et-pertinence.pdf>

Les promesses d'un ministère – Fragilités – Pertinence... d'emblée les mots utilisés situent un diaconat permanent encore en construction, qui se cherche encore dans ses formes ou ses manifestations, ad experimentum en quelque sorte, mais qui en France rassemble, maintenant près de 3 100 diacres – avec 90 ordinations diaconales en 2022. Un diaconat permanent en France qui approfondit depuis plus de 55 ans maintenant, le choix fondateur des évêques Français affirmé en 1970 et toujours réaffirmé depuis :

« Il n'a pas semblé opportun d'appeler au diaconat des hommes qui auraient été de simples animateurs liturgiques chargés seulement de présider l'assemblée chrétienne en l'absence du prêtre, d'y annoncer la parole de Dieu et de distribuer la sainte eucharistie. Les évêques français marquent leur préférence pour des diacres qui, quotidiennement au contact des hommes grâce à leur situation familiale et professionnelle, puissent en pleine vie témoigner du service que le peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ. Les premiers diacres ont été choisis en tenant compte de leurs engagements en différents secteurs de la vie des hommes et de leur appartenance à des unités pastorales déjà engagées dans une action missionnaire. Les diacres permanents participeront ainsi d'une manière qui leur sera propre à l'effort de l'Église hiérarchique pour rencontrer l'incroyance et la misère et pour se rendre plus présente au monde. Ils garderont leurs engagements antérieurs compatibles avec le ministère diaconal. »

Je te laisse maintenant le soin pour environ 45 minutes de nous ouvrir à ta réflexion, en quelque sorte ta lecture des rapports du CND, à la lumière de tes recherches, de tes engagements pastoraux... peut-être aussi de ta nouvelle mission à l'abbaye Notre-Dame de Belloc, mission dont je perçois des accents diaconaux...

Intervention du père Luc Forestier

Plaintes ou promesses ?

Quelques repères pour une proposition renouvelée du « diaconat permanent »

Note préliminaire. Ce document est destiné aux personnes ayant participé à la rencontre « en ligne » du 26 janvier 2023. Cela explique le style oral qui a été volontairement conservé ainsi que le petit nombre de notes... Merci à chacune et à chacun de respecter cette limite intrinsèque à un tel document.

Quand on parle avec des diacres, ou à propos du diaconat, on entend beaucoup de plaintes, mais on attend aussi beaucoup du diaconat dans notre société confrontée à de multiples difficultés. Peut-être qu'il y a trop de plaintes, et pas assez de promesses ?

- Peut-être qu'on risque de se plaindre pour ce qui n'en vaut pas le coup (au risque d'oublier de se plaindre pour ce qu'il ne faudrait pas oublier) ?

- Peut-être qu'on attend trop peu du diaconat, ou que nos attentes ne sont pas assez ambitieuses ?

Comment vérifier la pertinence de nos plaintes et comment ajuster nos attentes ? En réalité, à la fois pour les plaintes et pour les promesses, le problème est l'outil de discernement et de mesure, qui risque toujours d'être mal calibré !

- Dans la limite d'un regard ecclésiologique, le point essentiel à mes yeux est de mesurer les plaintes et les promesses du diaconat par rapport au dessein de Dieu qui s'inscrit dans l'histoire humaine.

- La question est alors de s'expliquer sur la mission de l'Église aujourd'hui, sur la place structurelle (et structurante) des ministères, parmi lesquels se trouvent les ministères dit « ordonnés » que sont épiscopat, presbytérat et diaconat.

Dans ce contexte, mon propos vise à deux objectifs limités !

- **1. Honorer les deux rapports publiés tout récemment par le CND** (ils comportent des éléments tout à fait essentiels, et des leçons à ne pas oublier) mais ils ne sont ni complets, ni définitifs ; et je me suis déjà exprimé sur ces rapports, de sorte que je ne reprends pas le document que j'ai déjà publié¹. Je vais simplement esquisser trois questions posées par ces deux rapports.

¹ "Diaconat permanent en France. Entre fragilités et pertinence", réflexion du père Luc Forestier, La Croix Religion-La documentation catholique, juin 2022. Téléchargeable sur :

<https://diaconat.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/5/2022/06/Entre-fragilites-et-pertinence.pdf>

- 2. Chercher à dépasser les questions anciennes pour face aux contextes nouveaux. Mais les questions sont renouvelées par la transformation des contextes. C'est vraiment un problème de regard, pour sortir de l'auto-référentialité et donc situer le diaconat dans un ensemble plus large, d'un point de vue ecclésiologique (et c'est loin d'être le seul point de vue pertinent). Pour le dire d'un mot, il faut renoncer à chercher l'hypothétique « théologie [au singulier] du diaconat » qui n'existe sans doute pas, mais on peut chercher à comprendre ce que signifie cette expérience humaine et ecclésiale (qui ne concerne pas que les diacres permanents, mais toutes les personnes impliquées, à commencer par les épouses, le cas échéant). Les nouveaux contextes dans lesquels nous sommes modifient alors les questions déjà anciennes... Il est alors possible pour la diversité des acteurs d'initier des réponses aussi ajustées que possible.

Naturellement, mon intervention est marquée par ma recherche actuelle sur les conditions du « rétablissement » du diaconat en France (1965/1975) avec l'exploration inédite jusque-là d'un certain nombre d'archives.

1. Deux rapports du Comité National du Diaconat

Il faut les lire ! Je ne reprends ici que quelques éléments, en réfléchissant à ce qui permet d'aller jusqu'à des propositions pour une vraie pastorale des vocations diaconales dans nos nouveaux contextes.

a. Travaux publics

Les deux rapports ont été rendus publics. Ce choix de « travaux publics », alors que nous vivons un processus synodal sur la synodalité, montre la ferme volonté du CND d'associer le plus de personnes possibles aux discernements et à la prise de décisions.

Ce choix, effectué en amont de l'actuel processus synodal sur la synodalité (2021 – 2024), n'a pas d'équivalent pour les autres ministères, ordonnés ou non, car je ne connais pas l'équivalent à ces deux rapports sur le diaconat permanent.

- Il y a sans doute eu des documents sur la question de l'épiscopat (modalités du choix des évêques, raisons invoquées par ceux qui refusent une telle charge, questions autour de la vocation épiscopale, et de l'accompagnement des évêques au long de leur ministère, et au-delà, etc.). Peut-être que ce type de document ne se trouve qu'à Rome, mais je n'ai pas le sentiment que beaucoup d'éléments aient été rendus publics. En particulier le contenu des consultations confidentielles que mènent les nonces ont été parfois interrogées par certains auteurs, mais je ne connais guère d'étude sur la vocation épiscopale, ni sur la formation ou l'accompagnement des évêques .

- Il y a beaucoup de questions autour du presbytérat, en particulier à propos de la formation des futurs prêtres (on le voit dans les ordres du jour des Assemblées plénières avec la question récurrente du « nombre de séminaires en France »). Ces questions sont sensibles, et j'ai l'impression que peu de choses ont été publiquement communiquées.

- En 2021, le pape François a pris deux décisions importantes à propos des « ministères laïcs » (ouverture aux femmes comme aux hommes, création du ministère de catéchiste), mais on n'a pas encore beaucoup lu de travaux en France sur les contours de ces ministères, sur les modalités de formation et d'accompagnement, etc. Nul doute que le développement de tels ministères ne sera pas sans effet sur le diaconat, en particulier sur la pastorale des vocations diaconales.

On voit donc l'intérêt de cet énorme travail effectué par le CND ! Ces documents prennent la suite de tout ce qui a été étudié, rédigé et publié par le CND depuis sa fondation par la Conférence des évêques de France. C'est évident pour qui regarde le site du CND, avec une masse considérable de documents qui sont ainsi facilement accessibles, et qui permettent à qui veut faire l'effort de travailler sur le diaconat, d'en voir les évolutions en plus de 50 ans !

En réalité, cet effort ancien (avant, le CND fabriquait de gros documents et en assurait la diffusion, puis tout a été mis progressivement sur Internet !) dit quelque chose du diaconat en France.

- 1. Il y a eu de courageux militants du diaconat qui se sont engagés corps et âme dans l'aventure du diaconat, et ont connu pour certains d'entre eux d'amères désillusions.

- 2. Il y a de durables incompréhensions sur ce que signifie le diaconat, obligeant sans cesse à reformuler les intuitions originelles et la pertinence d'un ministère qui continue d'évoluer.

Or, militance et incompréhensions vont malheureusement de pair : celles et ceux qui ont compris la pertinence du diaconat dit « permanent » pour la mission de l'Église dans la France de 2023, s'en font les ambassadeurs, au point de susciter de vraies résistances, soit chez les personnes interpellées, soit chez d'autres responsables dans l'Église.

La principale fragilité du diaconat tient à la réception inégale de la possibilité offerte par le concile Vatican II, non seulement entre les pays et les continents, mais aussi à l'intérieur des diocèses français comme le montrent clairement les chiffres du rapport le plus récent, *Le Diaconat permanent en France. Panorama et points d'attention*, daté du 10 février 2021. Si le rapport sur la formation (daté du 18 juin 2019) a permis d'établir un diagnostic détaillé de la préparation au ministère diaconal et de la formation permanente des diacres, le plus récent est à la fois plus ambitieux et plus large. Il ne vise pas seulement à proposer un état des lieux, mais il cherche avant tout à susciter la réflexion au niveau de la Conférence des évêques de France, ce qui relève pleinement de sa mission.

Mais cela fait apparaître une difficulté durable, que l'actuel pontificat n'a pas résolue, contrairement à ce que laissait entendre la première exhortation apostolique du pape François *Evangelii gaudium*. Il s'agit ici de l'articulation entre les décisions prises par une conférence épiscopale d'une région donnée et les options personnelle de chaque évêque. Si c'est bien la Conférence des évêques de France qui décide en 1966 le rétablissement du diaconat permanent en France, cette décision est mise en œuvre dans les Églises locales, restant sauves la responsabilité et la liberté de chaque évêque d'appeler et d'ordonner des diacres. On voit bien que, dans certains

diocèses, le diaconat permanent s'est implanté rapidement et durablement, tandis que dans d'autres, les choses sont allées plus lentement. Il y a même des écarts importants entre l'implication de tel ou tel évêque dans le CND et le faible nombre d'ordinations diaconales qu'il a présidées dans son diocèse. On peut penser à Mgr Jean Mouisset, évêque de Nice de 1963 à 1984, qui a eu un rôle important dans le CND mais qui a mis de longues années avant d'appeler des hommes au diaconat permanent. Une petite recherche dans les archives historiques du diocèse de Nice, qui sont remarquablement tenues, ne m'a pas permis d'identifier les raisons de cette prudence. Ni dans son journal personnel, auquel j'ai eu accès, ni dans les comptes-rendus du Conseil épiscopal, je n'ai trouvé d'explication sur ce fait.

C'est ainsi que, pour les Conférences épiscopales qui, depuis Vatican II, n'ont pas fait le choix du rétablissement du diaconat, comme pour les diocèses français dans lesquels le diaconat ne s'est guère développé, on trouve rarement des explications sur les raisons de cette prudence ou de ce refus. Les deux rapports sur le CND ne répondent pas non plus à cette question de répartition inégale des diacres en France, en Europe ou dans le monde. Même s'il n'est jamais facile de faire « parler » les silences, il faudrait une enquête plus approfondie pour essayer de comprendre les raisons locales qui tiennent aux choix effectués à propos du diaconat, non seulement les options des évêques successifs mais aussi l'évolution des perceptions à propos de ce ministère, surtout après l'ordination des premiers diacres permanents.

Dans tous les cas, ces deux rapports soulèvent beaucoup de questions pastorales et théologiques qu'il faut inscrire dans l'histoire d'une partie du catholicisme français. Cela permet ensuite de tenir compte du contexte nouveau dans lequel nous sommes pour reformuler les questions concernant le diaconat permanent.

b. Une histoire du catholicisme en France

En effet, trois questions au moins se posent à la lecture de ces rapports, mais trois questions qu'il faut inscrire dans une histoire de l'Église catholique en France, alors que la question du diaconat comme telle est peu travaillée par les historiens et les sociologues du catholicisme en France. Céline Béraud, Denis Pelletier, Yann Raison du Cleuziou, etc.

1. Une question durable tient à l'articulation entre hommes et femmes.

On connaît l'origine de la formule « même mariés » dans *Lumen gentium* n°29, et la conviction que seul un petit nombre des futurs diacres permanents serait marié (alors que c'est l'inverse qui s'est produit), impliquant de nombreux apprentissages pour une Église latine habituée au clergé célibataire. Les rapports étudient qui sont les diacres mais assez peu qui sont ces femmes dont le mari est diacre. Pour prendre un exemple de ce risque de déséquilibre, la question de l'engagement politique d'un diacre permanent a été étudiée dès le début du CND, à côté de la question de l'incompatibilité avec telle ou telle profession.

En revanche, rien n'a été étudié à propos de la situation d'une femme dont le mari est diacre, ce qui pourrait se poser si celle-ci s'engage politiquement et si elle exerce

une responsabilité électorale. Dans les années 70, une telle possibilité paraissait bien théorique, mais les choses ont heureusement changé, et l'engagement de femmes en politique est une réalité, en particulier au niveau communal, même si des inégalités persistent comme le note un rapport d'avril 2022 de l'INSEE . En plus de cette question de l'articulation entre l'engagement politique et le fait d'être mariée à un diacre permanent, les prochaines études sur le diaconat pourront certainement être plus détaillées sur ce fait qu'une large majorité des diacres sont mariés, et qu'il faut tenir compte de leur épouse, le cas échéant, mais aussi d'autres questions familiales. Je pense naturellement aux épouses qui ont perdu leur mari diacre mais aussi à l'entourage familial plus large – en particulier aux questions spécifiques qui sont posées par les enfants, quel que soit l'âge qu'ils et elles ont au moment de l'ordination diaconale de leur père .

2. La question de la vocation soulève en réalité trois types de difficultés.

Il est bien rare que le dimanche consacré aux vocations (4^e dimanche de Pâques) donne lieu à des initiatives à propos du diaconat, alors même qu'une vraie pastorale des vocations diaconales pourrait être développée, au moment où l'âge de l'ordination des nouveaux diacres ne cesse d'augmenter.

Il y a des incertitudes sur la vocation elle-même, à comprendre comme un équilibre entre désir et interpellation. Là où diaconat et épiscopat sont fondés sur l'interpellation, le presbytérat reste plutôt organisé autour du désir individuel.

Enfin, il y a le nécessaire accompagnement du discernement des modalités de sa vocation car la manière de vivre un ministère change tout au long de son existence, à l'intérieur d'un contexte familial, social et ecclésial qui ne cesse d'évoluer. Il faut, par exemple, évaluer et accompagner l'implication croissante de diacres dans la vie pastorale ordinaire des paroisses, question qui est débattue depuis Vatican II inclus (cf. la fameuse liste des tâches possibles que donne *Lumen gentium* 29, ou ce que laisse entendre *Ad gentes* 15 et 16).

3. Une histoire de la théologie du diaconat.

Depuis 50 ans, il y a eu un grand travail de réflexion théologique sur l'originalité du diaconat, en particulier dans le monde francophone. Il est nécessaire d'être conscient de cette histoire, en évaluant ce qu'il y a eu parfois de répétitif, et les moments où il y a eu de vrais sauts dans les propositions théologiques.

Cette histoire continue, avec la dernière publication en français qui est un article d'Étienne Grieu (« Les diacres : rappel au commencement de l'Évangile », NRT 145-1 (2023), p. 66-82). Or, il y a une certaine évolution chez lui que l'on perçoit avec les 3 éditions successives de son livre *Un lien si fort*, et cet article récent, dans lequel il cherche à insérer le diaconat à l'intérieur de l'ensemble des ministères ordonnés, en proposant une articulation entre un ministère des commencements (le diaconat) tandis que l'ensemble que constituent l'épiscopat et le presbytérat, est plutôt du côté du pôle de l'accomplissement eucharistique.

Cette évolution de certains théologiens (ce sont plutôt des hommes, et souvent des diacres ou des prêtres, qui ont été les acteurs de cette théologie du diaconat, on

attend maintenant des théologiennes !) doit être replacée dans l'histoire du catholicisme en France (et dans le monde), en tenant compte de l'accentuation nouvelle sur le « sacerdoce » qui est perceptible encore aujourd'hui. En effet, le recadrage apostolique de la théologie des ministères qu'esquisse Vatican II, en pensant les ministères à partir de l'épiscopat, est loin d'avoir été complètement reçu. Il est pourtant décisif pour comprendre le diaconat parmi les ministères ordonnés, car ce choix de Vatican II permet de sortir d'une double impasse constituée par la réception unilatérale du concile de Trente et du concile Vatican I. En effet, l'insistance du concile de Trente sur le sacerdoce s'explique par la volonté de répondre aux contestations de la réforme luthérienne et des autres réformateurs, et non de proposer une théologie complète des ministères (comme le montre le titre même du Décret sur le sacerdoce du 15 juillet 1563). La réception de Trente n'a pas été en mesure de respecter les équilibres internes à ce concile, et a tout organisé autour du sacerdoce compris comme le pouvoir de consacrer l'eucharistie et de présider le sacrement de réconciliation. Il en va de même pour Vatican I dont la réception a accentué encore plus les représentations sur la primauté romaine, au point de ne pas honorer ce qui est dit dans la constitution *Pastor aeternus* (1870) à propos des autres évêques. Hélas, la faible réception du recadrage apostolique de la théologie des ministères opéré par Vatican II se traduit par la prévalence massive d'un imaginaire sacerdotal pour les prêtres et les évêques, en négligeant alors ce qui relève de la prédication de l'Évangile et du souci de tous, à commencer par les plus vulnérables. Sortir de la confusion entre théologie des ministères et théologie du sacerdoce conditionne la prise en compte du diaconat à l'intérieur du sacrement de l'Ordre.

À partir des deux rapports rendus publics par le CND, beaucoup d'autres points pourraient être développés, au-delà de ces trois questions qui m'apparaissent les plus importantes. Chacun voit que ce ne sont pas seulement des questions que la théologie peut se poser mais que des options pastorales sont sous-jacentes, aux conséquences importantes. Que ce soient les formes d'accompagnement des personnes impliquées, tant au moment de la formation initiale que tout au long de l'existence, y compris dans le grand âge, ou encore la pastorale des vocations diaconales à promouvoir, ou encore les charges confiées aux diacres, il y a des choix pastoraux que les Églises diocésaines prennent en fonction de leur situation propre et de leur histoire avec le diaconat.

Or, les profondes transformations de nos sociétés et de nos Églises invitent à renouveler ces questions anciennes et déjà travaillées, au moins partiellement.

2. Nouveaux contextes et questions anciennes

Avant d'honorer les contextes nouveaux, il est important de repérer les questions récurrentes, pour ne pas dire lassantes, qui montrent à quel point sont ancrées en profondeur quelques incertitudes sur le diaconat, malgré les normes données par le magistère de l'Église, les travaux théologiques et l'expérience humaine et ecclésiale !

Naturellement, la répétition de telles questions (voire de poncifs) sur le diaconat peut décourager mais montre surtout que la transformation des représentations sur les ministères est beaucoup plus lente que cela n'avait été anticipé par nos

prédécesseurs ! À mes yeux, cela montre l'importance de prendre en compte les nouveaux contextes car cela peut permettre un repositionnement sur le diaconat qui sera peut-être plus efficace !

a. Des questions récurrentes

Pour illustrer ces questions récurrentes, voire répétitives, sur le diaconat, je ne prends ici que deux documents récents sur la synodalité, un texte juridique qui norme le Synode des évêques, et un texte plutôt pastoral qui concerne l'actuel Synode sur la synodalité. Le troisième constat est, quant à lui, plus ancien et peut-être plus inquiétant car il manifeste que les représentations sur les ministères sont fortement enracinées, et que l'approche majoritairement sacerdotale conduit à relativiser le diaconat voire à le faire disparaître.

1. *Episcopalis communio* n°10.

Dans les documents juridiques structurants que sont les constitutions apostoliques, le pape François met un soin particulier à rédiger le préambule. Il est tout à fait frappant de voir le décalage de style, par exemple, entre le préambule et les normes juridiques de la Constitution apostolique *Veritatis gaudium* (8 décembre 2017) sur les universités et facultés ecclésiastiques . Il en va de même à propos du Synode des évêques qui bénéficie de statuts nouveaux grâce à la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018), avec un préambule très important .

Or, le dernier numéro de ce préambule comporte une mention extrêmement problématique du point de vue d'une théologie des ministères qui intègre le diaconat. En effet, nous lisons ceci :

« Il apparaîtra peu à peu clairement que, grâce au Synode des Évêques aussi, il existe dans l'Église du Christ une profonde communion que ce soit entre les Pasteurs et les fidèles, chaque ministre ordonné étant un baptisé parmi les baptisés, constitué par Dieu pour paître son Troupeau, que ce soit entre les Évêques et le Pontife Romain, le Pape étant un "Évêque parmi les Évêques, appelé en même temps– comme Successeur de l'Apôtre Pierre – à guider l'Église de Rome qui préside dans l'amour toutes les Églises". »

Chacun voit l'intérêt de rappeler l'égale dignité dans le baptême avant toute mention de la responsabilité propre aux ministres dans l'Église !

Mais, du point de vue du diaconat, il y a là une formule problématique car nous trouvons la trace d'une confusion entre les ministres ordonnés et ceux qui sont considérés comme pasteurs c'est-à-dire les évêques et, parmi les prêtres, ceux qui sont curés ! Ici, l'existence de diacres qui sont des ministres ordonnés, tout en n'étant pas en situation de « paître » le troupeau que Dieu se constitue dans l'histoire, est complètement occultée. Il est vraiment regrettable que les clarifications de Benoît XVI en 2009 n'aient pas été intégrées . Une telle erreur est révélatrice des représentations théologiques des personnes en charge de relire les textes pontificaux, mais aussi des commentateurs de ces documents officiels car je n'ai pas vu beaucoup de collègues théologiens ou canonistes s'en émouvoir !

2. Document pour l'étape continentale du Synode sur la synodalité

Dans quelques jours, les délégués des conférences épiscopales de toute l'Europe vont se retrouver à Prague pour vivre l'étape continentale du Synode sur la synodalité qu'a convoqué le pape François. Or, un petit groupe d'experts internationaux a rédigé un « Document pour une étape continentale », publié fin octobre 2022, et intitulé : « *Élargis l'espace de ta tente.* »

Ce texte est remarquablement intéressant car il fait un état des lieux du travail effectué par les Églises locales et les autres communautés chrétiennes, synthétisé par les conférences épiscopales de chaque pays, en tenant compte de la spécificité des Églises orientales catholiques. Il est frappant de voir les points de convergence mais aussi les questions en débat, sachant que chaque Église locale a été invitée à se ressaisir de ce document.

Mais, du point de vue du diaconat, la situation est plus contrastée. Le mot « diacre » apparaît à quatre reprises. Deux d'entre elles concernent une liste qui permet d'explicitier la diversité interne de l'Église (n°32 et 108), et sont donc sans vrai contenu. La troisième occurrence parle de la question du diaconat féminin, au n°64, à propos de la nécessaire « participation pleine et égale des femmes. » Mais c'est surtout une citation qui peut susciter une certaine perplexité. En effet, le Document pour l'étape continentale cite la contribution proposée par l'Union internationale des Supérieures générales et l'Union des Supérieurs généraux, rassemblant ainsi les responsables des instituts de vie consacrée et de sociétés de vie apostolique des deux sexes. Ce document, daté du 28 juillet 2022, est disponible sur Internet et permet de vérifier la place accordée au diaconat. Mais, nous ne nous intéressons ici qu'à la citation des supérieures et des supérieurs, reprise dans le Document pour une étape continentale.

« Dans certaines Églises, il existe une tendance à exclure les femmes et à confier les tâches ecclésiales aux diacres permanents ; mais aussi à sous-évaluer la vie consacrée qui ne porte pas l'habit, en ne prenant pas en compte l'égalité et la dignité fondamentales de tous les fidèles chrétiens baptisés, femmes et hommes. »

En laissant de côté la question de l'habit qui ne nous concerne pas ici, le constat est sévère : la promotion du diaconat semble se faire au détriment de la légitime reconnaissance des responsabilités à accorder aux femmes. Naturellement, interroger cette affirmation exigerait de revenir à la démarche mise en œuvre par les deux Unions, et à examiner les éléments qui ont conduit ces responsables religieux, hommes et femmes, à un tel constat. Il faudrait aussi s'interroger sur les raisons qui ont poussé les experts mandatés par le Secrétariat général du Synode à reprendre intégralement cette formule. Dans tous les cas, l'effet est doublement problématique. D'une part, la promotion du diaconat permanent est assimilée aux formes les plus éculées du cléralisme. D'autre part, le diaconat semble pensé essentiellement à partir des responsabilités internes à la vie des communautés chrétiennes, à l'image de la tendance croissante à le penser à partir de la seule vie paroissiale !

Comme pour la Constitution apostolique *Episcopalis communio* (2018), on voit bien que certains réflexes sont bien ancrés, et qu'il est toujours possible de disqualifier le

diaconat, soit en l'assimilant aux autres ministères ordonnés, tout en rappelant qu'il appartient au « degré inférieur de la hiérarchie », soit en l'opposant à la juste promotion de la place des femmes dans l'Église.

3. Inquiétudes et poncifs sur le diaconat

À ces questions contemporaines renvoyant aux représentations anciennes du diaconat, il serait facile d'ajouter les constats alarmés de certains observateurs, ou l'absence d'études sur le diaconat dans les principales revues théologiques francophones. Mais il est plus inquiétant de constater que, malgré la mise au point très explicite proposée par la Commission Théologique Internationale en 2003, certains poncifs continuent d'être répétés, en particulier la catégorie de « service », alors qu'elle est avant tout baptismale, et qu'elle peut ensuite caractériser l'ensemble des ministères dans l'Église. De même, on retrouve des tentatives récurrentes de penser le diaconat à partir de la figure du « Christ Serviteur », alors que la Commission Théologique Internationale fait remarquer que cela ne peut caractériser exclusivement le diaconat, critiquant ainsi les Normes fondamentales pour la formation des diacres permanents que la Congrégation pour l'Éducation catholique avait décidées en 1998 !

Il faut même aller encore plus loin en constatant que bien des théologiens et théologiennes cherchent à déterminer les ministères à partir d'une unique formule de Vatican II, tirée de *Lumen gentium* n°10, ce qui conduit, là aussi, à occulter le diaconat. En effet, dans les incessantes publications sur les ministères, une phrase revient, infiniment commentée, tirée du chapitre II sur le « peuple de Dieu » de la Constitution dogmatique sur l'Église :

Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, s'ils diffèrent essentiellement et non pas seulement en degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre ; l'un et l'autre, en effet, participent chacun selon son mode propre, de l'unique sacerdoce du Christ (note : Pie XII, encyclique *Mediator Dei*). Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel forme et dirige, en vertu du pouvoir sacré dont il jouit, le peuple sacerdotal, célèbre le sacrifice eucharistique en la personne du Christ et l'offre à Dieu au nom de tout le peuple ; les fidèles, en vertu de leur sacerdoce royal, concourent à l'offrande de l'eucharistie et exercent ce sacerdoce par la réception des sacrements, par la prière et l'action de grâces, par le témoignage d'une vie sainte et par l'abnégation et une charité active.

Deux principales difficultés apparaissent dans l'usage de cette articulation entre sacerdoce commun et ministère sacerdotal.

D'une part, il s'agit souvent d'un point de départ d'une explication sur l'originalité du ministère ordonné, en oubliant que c'est dans le chapitre III de *Lumen gentium* que se trouve les éléments structurants de « la constitution hiérarchique de l'Église, en particulier l'épiscopat. » Ce chapitre II veut, au contraire, saisir ce qui est commun à tous les baptisés, et place l'exercice du sacerdoce commun à côté du « sens de la foi » (au n°12) ou de la catholicité (au n°13).

D'autre part, il s'agit d'une citation d'un texte de Pie XII, comme le montre la référence explicite, souvent négligée par les commentateurs. Toute interprétation de cette formule oblige donc à remonter à l'encyclique de Pie XII sur la liturgie, à

comprendre la signification originelle de la phrase et à la signification de sa reprise à Vatican II. Ce travail théologique, un peu austère sans doute, a été fait depuis longtemps mais n'est pas pris en compte dans les interprétations immédiates de Vatican II qui, ignorant l'épaisseur de l'histoire, prennent le document conciliaire comme une donnée en soi, sans l'inscrire dans l'histoire de sa rédaction .

Dans tous les cas, la survalorisation de cette phrase du chapitre II de *Lumen gentium* a de lourdes conséquences pour le diaconat qui ne peut certainement pas se retrouver dans cette alternative. Depuis les clarifications de Benoît XVI, il est évident qu'il ne peut pas être mis du côté du ministère sacerdotal, mais il ne relève pas non plus du seul sacerdoce commun puisque les diacres reçoivent un sacrement nouveau le jour de leur ordination.

Il est certainement nécessaire d'être conscients du caractère répétitif de ces questions sur le diaconat, et de la prégnance de la compréhension essentiellement sacerdotale des ministères dans l'Église catholique. Il faut aussi mesurer l'impuissance relative de la théologie car celle-ci est impuissante à modifier les représentations par elle-même. En revanche, elle peut repérer les questions nouvelles qui se posent aujourd'hui dans l'Église et qui contribuent sans doute à une meilleure appréhension des promesses du diaconat pour aujourd'hui et pour demain.

b. Quelques dossiers contemporains

Dans cette ultime partie d'une intervention qui se veut programmatique, j'identifie trois domaines où un certain renouvellement des questions concernant le diaconat pourrait s'opérer. Naturellement, il ne s'agit que de suggestions qui demandent approfondissements et débats.

1. Questions nouvelles sur la territorialité

L'évolution de l'Église catholique en France, et dans d'autres pays européens, conduit à l'abandon d'un système d'encadrement territorial qui s'est progressivement construit dans une interaction complexe avec les pouvoirs politiques successifs. Si l'Église en Occident s'est largement appuyée sur les structures de l'Empire romain, après la fin des persécutions, au point de reprendre les mêmes découpages administratifs pour constituer les espaces où s'exerce l'autorité des évêques, elle a façonné à son tour une civilisation paroissiale qui a beaucoup contribué à la constitution de la France comme entité politique unique. Au moment où les reconfigurations territoriales en cours favorisent les métropoles ou les zones à fort potentiel naturel ou touristique, bien des espaces ruraux connaissent des formes de déprise jusqu'à poser de délicates questions en termes d'accès aux services de l'État, à commencer par le système scolaire ou médical. La diminution drastique du nombre de prêtres en France, malgré la contribution généreuse des « prêtres venus d'ailleurs » selon la formule habituellement employée, conduit les diocèses de restructurations en restructurations, selon une logique qui trouve ses limites.

Or, l'objectif de la détermination des frontières des diocèses, souvent par alignement sur les découpages administratifs, comme le recommandait le Décret sur la charge

des évêques (*Christus Dominus* n°22 à 24), visait à assurer que les communautés chrétiennes étaient porteuses du souci de tous les habitants de leur territoire, loin de tout entre-soi confortable. L'appartenance objective à telle ou telle paroisse conduisait celle-ci à exercer des formes d'attention et de vigilance au plus près du terrain. Pour le dire d'un mot, l'évêque n'est pas seulement l'évêque des catholiques, mais l'évêque de tous les habitants (ou quasi-habitants) du diocèse dont il a la charge !

Comment garantir alors cette attention à toutes les personnes ? Comment vivre la catholicité de l'Église à l'intérieur d'un territoire où se trouve de moins en moins de chrétiens actifs ? Ici, les diacres peuvent jouer un rôle tout à fait singulier par leur attention aux personnes les plus vulnérables, même s'ils n'ont aucun monopole d'une telle attitude. En effet, reprenant « l'option préférentielle pour les pauvres », née dans le contexte latino-américain, nous savons que si nous sommes d'abord attentifs aux personnes en situation de fragilité, nous porterons effectivement le souci de tous ! Non seulement parce que l'expérience paroissiale montre qu'on pense toujours aux personnes plus aisées – la vie matérielle de nos communautés dépend fortement des donateurs – mais aussi parce que toutes les personnes, quelles que soient leurs conditions de vie, connaissent des formes variées de précarité au cours de leur existence, que ce soit la maladie, l'isolement, les tensions internes, etc.

Les diacres peuvent donc jouer un rôle déterminant pour garantir le « pour tous » de la foi chrétienne, en portant jusqu'au cœur de l'action eucharistique les personnes en situation de vulnérabilité. Par leurs attitudes, par leurs engagements, par leur présence, par leur attention à la vie conjugale et familiale de leur entourage, par les charges qu'ils occupent dans le domaine de la diaconie de l'Église, mais aussi par leur prédication et par leur présence au cœur de la vie paroissiale, ils peuvent contribuer à l'ouverture de celle-ci vers le « tous » des habitants, ce qui implique non seulement l'attention à des personnes concrètes mais aussi à des réalités et des institutions présentes sur le territoire.

2. Ministères et vie conjugale/familiale

La longue et riche expérience des diacres permanents, en particulier de ceux qui sont mariés, va jouer un rôle alors que l'Église catholique en France prévoit l'institution de nouvelles personnes comme ministres, avec les trois qui existent déjà (pour les femmes comme pour les hommes), le lectorat, l'acolytat et le ministère de catéchiste. Il est naturellement trop tôt pour avoir une idée précise de la manière dont ces ministères vont être déployés, tant en termes de discernement, de formations initiale et permanente, et d'accompagnement. Mais il est probable qu'un nombre significatif de ces ministres soient marié(e)s avec ou sans enfants.

L'expérience diaconale – en étant attentifs particulièrement à la situation des femmes dont le mari est diacre, ou des enfants, quel que soit leur âge – pourrait être mise à profit de ces formes nouvelles de responsabilités ministérielles, même si celles-ci relèvent essentiellement du baptême, et ne constituent pas un engagement à vie, en particulier pour les femmes et les hommes reconnus comme « laïcs en mission ecclésiale ». Les équilibres à respecter, les questions concernant l'éducation des enfants, les modes de présence à l'ensemble de la vie familiale, en y incluant les collatéraux, l'accompagnement du conjoint ou de la conjointe, les questions

financières, les relations avec les autres ministres dans l'Église, à commencer par l'évêque et avec les prêtres, ses collaborateurs, pourraient être des domaines où l'expérience des diacres et de leur épouse, le cas échéant, constitue une chance considérable pour une Église catholique en profonde transformation sur les questions liées au rapport entre hommes et femmes.

Il faut ajouter à cela l'augmentation de la présence de diacres et de prêtres des Églises catholiques orientales, dont un grand nombre sont mariés. Par exemple, la situation dramatique de l'Ukraine conduit des familles à vivre un certain temps en France, et l'augmentation des communautés conduit les évêques à envoyer de nouveaux ministres. La présence de ces prêtres catholiques orientaux, dont un grand nombre est marié, conduit à transformer les représentations sur le ministère presbytéral dans nos communautés latines. Inversement, dans une situation culturelle complètement différente de celle que ces familles d'origine ukrainienne ont connue, l'expérience des diacres mariés et de leur épouse pourrait être d'un grand appui, quelle que soit la durée de leur séjour en dehors de l'Ukraine.

3. Ressources œcuméniques

C'est aussi sur le plan œcuménique que le diaconat peut constituer une ressource car ce ministère est considéré comme très important pour les Églises orientales, qu'elles soient orthodoxes, orthodoxes orientales ou catholiques. Plusieurs Églises protestantes ont aussi un ministère diaconal très structuré, tandis que d'autres y réfléchissent. Il y aurait sans doute beaucoup à recevoir de l'expérience de nos frères et sœurs d'autres Églises chrétiennes à propos du diaconat. Inversement, les choix effectués en France mais aussi la permanence de représentations sacerdotales qui nuisent à la compréhension de ce qu'est le diaconat, peuvent être intéressants à expliciter devant les autres Églises chrétiennes.

Naturellement, ce n'est pas la seule question du diaconat qui permettra de faire face au scandale que constituent les divisions ecclésiales du christianisme. Mais dans les impasses où nous nous trouvons dans certains dossiers œcuméniques, la prise en compte du diaconat comme ministère dans l'Église et dans les Églises peut constituer un lieu de dialogue à propos de l'articulation entre liturgie, doctrine et engagement dans le monde.

Cette dimension diaconale du dialogue œcuménique peut aussi aider l'Église catholique à recevoir des autres Églises chrétiennes les richesses dont celles-ci disposent dans leur vie synodale. Alors que le diaconat permanent n'a pas été très présent jusque-là dans les documents liés au Synode sur la synodalité, voire a été interrogé sans ménagement, l'articulation entre Parole, liturgie et prise en compte des personnes fragiles, peut être un élément déterminant pour une compréhension évangélique de la synodalité, sans l'enfermer dans des considérations uniquement managériales.

Conclusion

Le travail effectué par le CND ces dernières années a permis la diffusion de deux rapports très importants en termes de constats et d'analyse. Les discernements en

cours peuvent sans doute converger sur le constat alarmant mais dynamisant que la protection de l'originalité du diaconat comme ministère ordonné doit conduire à un certain nombre d'évolutions, tant en termes de représentation de ce ministère que de pastorale des vocations, d'accompagnement des diacres et des femmes dont le mari est diacre que de formations, de prise en compte du processus synodal que des richesses œcuméniques.

De telles évolutions impliquent un grand nombre d'acteurs, à commencer par l'évêque dans l'Église particulière dont il a la charge et les évêques entre eux dans la Conférence des évêques de France. Mais la pertinence et l'intérêt de l'expérience diaconale, acquise depuis des décennies, doit conduire au discernement de la mission de l'Église dans les contextes nouveaux dans lesquels nous sommes en France et en Europe, et aux infléchissements que le diaconat manifeste ces dernières années.

Les théologiennes et les théologiens peuvent sans doute éclairer les évolutions souhaitables, mais c'est bien l'ensemble des personnes impliquées qui doit participer aux discernements en cours, non sans la vigilance des évêques. Les deux rapports récents du CND, qui s'inscrivent dans une longue liste de travaux déjà effectués, peuvent aider à poursuivre la réflexion en inscrivant clairement le diaconat à l'intérieur de la vie de toute l'Église car ce ministère est porteur de promesses pour tous les baptisés, femmes et hommes, comme porteurs d'une espérance qui prend corps dans l'histoire humaine.

Diacres permanents, partenaires de la mission pour demain

Table-ronde animée par Christelle JAVARY, théologienne ICP, avec :

- Anne SUDAN, LEME du diocèse de Versailles ;
- Sr Claire de LEFFE, religieuse du Cénacle ;
- P. Luc FORESTIER, prêtre de l'Oratoire, théologien ;
- Mgr Bertrand LACOMBE, archevêque d'Auch, président du CND.

Présentation des intervenants par Christelle Javary

Anne Sudan, vous êtes laïque et mère de famille. Avocate de formation, vous avez été pendant 7 ans aumônier de prison, puis pendant 8 ans responsable du service des laïcs en mission ecclésiale du diocèse de Versailles. Depuis le 1^{er} septembre 2022, vous êtes déléguée diocésaine à la pastorale de la santé. Vous êtes aussi bénévole dans l'équipe Conseil et conciliation / Emprise et dérives sectaires de la Conférence des évêques de France.

Sœur Claire de Leffe, vous êtes religieuse du Cénacle dans la communauté de Versailles. Vous êtes accompagnatrice spirituelle et formatrice. Vous travaillez au service diocésain de l'école pour l'évangélisation, qui est au service de l'élan missionnaire des paroisses. Vous êtes aussi engagée au service diocésain pour les vocations. Vous habitez à Versailles depuis 9 ans mais vous avez l'expérience de réalités ecclésiales différentes puisque vous avez vécu en Ardèche et dans le diocèse de Cambrai.

Père Luc Forestier, vous êtes prêtre de l'Oratoire. Vous avez été curé de paroisse à Paris. Vous êtes docteur en théologie, spécialisé en ecclésiologie. Vous avez enseigné à l'Institut Catholique de Paris, où vous avez dirigé l'Institut d'Études Œcuméniques. Vous avez publié de nombreux articles et ouvrages, en particulier sur les ministères et le concile Vatican II. J'en retiens deux : *Diaconat. Les promesses d'un ministère* ; et le plus récent *Un catholicisme sous pression, Vatican II et nos questions d'aujourd'hui*, avec Brigitte Cholvy.

Mgr Bertrand Lacombe, vous êtes archevêque d'Auch depuis 2 ans, après avoir été vicaire général à Montpellier puis évêque auxiliaire de Bordeaux. Vous présidez le Comité national du diaconat.

Anne SUDAN

L'église c'est un vitrail et chacun d'entre nous on est une couleur ; la lumière de Dieu passe à travers ce que nous sommes

- **Liberté spirituelle plus grande des diacres** (par rapport aux prêtres) car rapport différent à la hiérarchie ; ce n'est pas le tout de leur vie.

Pas de position d'autorité et de relation de pouvoir du diacre => liberté du diacre même si obéissance à l'évêque ; obéir au sens d'être à l'écoute de sa parole et de répondre à Dieu en exerçant notre liberté chrétienne

- **Les diacres disent à l'Église les besoins des hommes.** Le rayonnement de la vie baptismale dans le monde !

Les diacres participent à notre monde, davantage que les prêtres ils sont donc plus équipés face aux évolutions ou moins déstabilisés et plus enclin à quitter nos certitudes.

Crédibilité et témoignage qui a du poids, du fait de sa proximité et de son expérience d'homme marié, de père et de grand-père sur les questions de mariage et baptême, sur les situations conjugales complexes ... l'expérience, du vécu !

L'Église doit apprendre du monde. Le diacre y contribue => L'Église comme un hôpital de campagne (*Joie de l'Évangile*) : « l'Église lieu de miséricorde gratuite où tout le monde peut se sentir accueilli, aimé ... et encouragé à vivre selon la bonne voie de l'Évangile ». Le diacre ancré dans le service du frère permet aux exclus de devenir vraiment sujet : un monde où chacun ait la place d'exister, invitation évangélique : le devenir sujet. Le diacre ne réside pas sur le seuil, mais il est sans cesse dans des allers et retours entre l'Église rassemblée et l'humanité en souffrance.

Leur rôle, c'est de maintenir ouverts les yeux et les oreilles de l'Église, pour lui permettre d'entrer en dialogue avec tout homme. + accessible pour la personne éloignée de l'Église ; écoute bienveillante

Écoute des signes des temps et des appels du Seigneur + Conversation avec le monde.

Les Diacres : veiller à ne pas avoir un catholicisme de ghetto

- **Pouvoir d'entraînement du diacre, comme modèle :**

- Le diacre rend l'Évêque proche de son peuple
- Être immergé dans le quotidien du monde par la profession et la vie de famille, être époux père et diacre. Leur engagement est un signe qui invite chaque baptisé à se faire toujours davantage serviteurs de ses frères.
- Le diacre reçoit une grâce particulière et une charge pour stimuler et organiser le service chrétien de la charité.
- Être un serviteur inutile ... au sens plein du terme : gratuit, don total qui n'attend rien, il offre sa disponibilité à l'Église pour le service de tous dans un équilibre de vie avec des piliers (épouse, enfants, profession à la différence des prêtres tout donnés sans limite avec le danger que cela représente)

- **Dans la collaboration prêtres/diacres/LEME :**
 - Prêtres-Diacres-Laïcs : L'Église insiste sur l'importance de la responsabilité des laïcs, elle appelle aussi avec force au sacrement de l'Ordre déployé dans la richesse de ses trois degrés. Il y a de la place pour tous mais important d'être reconnus !
 - que les relations soient vécues en altérité Prêtres-Diacres-Laïcs !
 - Ensemble, nous sommes l'Église. Les laïcs ne se définissent pas simplement à partir des clercs.

La relation entre prêtre diacre et laïcs se gère en termes de remplacement face à la diminution du nombre de prêtres, et en termes de ce que peut faire ou ne pas faire un laïc ou un diacre : erreur ! Diacres et Laïcs : pas uniquement apporter une aide aux prêtres, petites mains (Laïcs) ou sous-prêtre (Diacres) mais collaboration, coresponsabilité. Variété de ministères possibles et de ministères institués qui n'ont pas pour but de suppléer à un manque de ministres ordonnés.

- Avec les diacres, repenser notre système de gouvernance ecclésiale, notre système de vivre ensemble : pour une autre façon de vivre ensemble.

Vie fraternelle voire communautaire pour éviter le face à face avec soi-même / vigilance à l'isolement, la solitude peut être féconde. Un prêtre ne peut pas être seul. Il doit être entouré d'autres prêtres, mais surtout de frères et sœurs laïcs, consacrés dans le célibat, mariés, partageant le même désir de suivre le Christ et d'évangéliser.

Partager un même élan de sainteté missionnaire, s'entraîner et se garder les uns les autres dans cette exigence

Sr Claire de LEFFE

Si nous revenons au texte fondateur de l'établissement du service du diacre dans les Actes des Apôtres (Ac 6, 1-6), nous pouvons entendre la complémentarité et la place unique du diacre. Il est celui qui va prendre soin de la communauté et en particulier des plus nécessiteux, au service de l'unité et de l'égalité selon les différents arrivants dans la communauté. Le diacre va s'attacher aux besoins matériels, laissant ainsi aux apôtres le service de la Parole de Dieu.

Pour être choisi, le diacre est d'abord reconnu par l'Assemblée pour sa sagesse et le don de l'Esprit Saint dont il est porteur, puis il est proposé aux Apôtres. Ces derniers vont accueillir ceux qui sont proposés. Le diacre est alors « ordonné » au service des tables par l'imposition des mains des Apôtres.

En repartant de ce récit des Actes et de ce qui se vit aujourd'hui, il me semble essentiel que des personnes, reconnues, identifiées, soient « ordonnées » à ce service. « Ordonnées » dans le sens d'une priorité mise sur ce service ; « ordonnées » de telle sorte que toutes leurs vies, leurs cœurs, leurs décisions, leurs activités soient orientées vers ce service spécifique. Il y a quelque chose d'une

« consécration ». En cela, les diacres prennent part à la communion et à l'égalité au sein de la communauté et participent à la mission de la charité du Christ.

Ils ne sont pas les seuls à rendre ce service. Et heureusement ! De nombreuses personnes sont attentives aux plus démunis et sont rassemblées en association au service des plus pauvres. Et du côté de la liturgie, les ministères institués par le Pape François élargissent les acteurs de la liturgie. Ce n'est donc pas ce qu'ils font qui définit les diacres mais ce qu'ils sont : leur vie est désormais « ordonnée » à ce service, à cette attention.

Nous pouvons faire un parallèle avec la vie religieuse. Les religieux et religieuses sont d'abord là pour être signe, pour être un rappel, une voix prophétique, - enfin ils essaient... - de ce que tout baptisé est appelé aussi à vivre à sa manière. De la même façon, le diacre est appelé à être ce signe, ce rappel de l'attention à l'unité, à la présence aux plus pauvres, aux liens fraternels, signe finalement de ce que tout baptisé est appelé à vivre aussi à sa manière.

Aujourd'hui l'Église se trouve devant un grand défi de légitimité et de reconnaissance. Or, à travers l'histoire, nous pouvons constater que ceux qui ont été reconnus aux yeux des hommes - et c'est vrai aussi pour nos contemporains - ce sont des hommes et des femmes d'Église profondément engagés au niveau de la charité. Qui mieux que les diacres, qui ont reçu la mission d'être au service des tables et des plus délaissés, peuvent être garant de ce chemin ? Le diaconat permanent est donc d'une grande pertinence pour notre Église et notre monde.

Ils sont envoyés au nom de l'Église, par les Apôtres. Ils sont à la fois garants et responsables aux yeux des Apôtres et de la Communauté de cette attention.

Une question subsiste cependant et qui, me semble-t-il, génère une certaine confusion sur la spécificité du diaconat permanent dans l'Église : l'ordination diaconale reçue fait des diacres permanents des clercs qui prennent place dans la hiérarchie de l'Église. En tant que clercs, ce n'est plus tant ce qu'ils sont qui les distingue que ce qu'ils font, puisque ce qui les caractérise c'est la possibilité de célébrer des sacrements (baptême et mariage) - ce qui est réservé, sauf exception, au prêtre. Leur place dans le chœur, au cours des célébrations, aux côtés du celui qui préside, les situe clairement parmi les clercs.

Dans certains diocèses, on peut avoir l'impression que des diacres permanents sont ordonnés pour « palier » au manque de prêtres. De fait ils sont souvent au service de la table eucharistique et au service de la communauté à travers la célébration des funérailles, des baptêmes, des mariages... On peut alors s'interroger : pourquoi ne sont-ils pas ordonnés prêtres ? Est-ce pour conserver une vie de famille ? Est-ce une question de disponibilité ? Est-ce pour rester en contact avec la vie ordinaire, avec un métier, des engagements dans la cité ?

Mais nous le savons bien, l'Église se construit dans la diversité des charismes et des missions. Il est donc particulièrement important que les diacres permanents puissent déployer toute leur spécificité. Il y a un enjeu pour notre Église peuple de Dieu en marche qui se veut synodale.

P. Luc FORESTIER

En plus de ce que j'ai proposé ce matin, je rajouterais volontiers deux chantiers qui me semblent importants pour tenter de mieux saisir la manière dont les diacres, et leur épouse, le cas échéant, peuvent être vraiment partenaires de la mission.

D'une part, il y a certainement un travail de mémoire à faire au plus près du terrain, c'est-à-dire en tenant compte de l'histoire de chaque Église diocésaine avec le diaconat. Cette histoire singulière est à la convergence des sensibilités et des actions de chaque évêque, et de la manière dont les diocèses se sont positionnés, non seulement les prêtres mais aussi les premiers diacres – qui ont nécessairement donné un style propre – les responsables des mouvements, les acteurs de la vie ecclésiale dans leur diversité, en particulier les religieux et les religieuses, etc.

Ce travail de mémoire passe par la sauvegarde d'archives personnelles mais aussi par le recueil des récits des premiers acteurs de l'aventure du diaconat en France, commencé dès octobre 1966 avec la décision des évêques de France, et les premières ordinations de diacres permanents au printemps 1970. Il reste quelques témoins de cette époque passionnante, les premiers diacres, leur épouse, des prêtres impliqués dans la formation et l'accompagnement, les membres des familles de diacres, à commencer par leurs enfants. Les archives diocésaines sont généralement équipées pour recueillir ces archives personnelles – avec des règles de consultation qui permettent de sauvegarder la confidentialité de certains documents. Le Centre nationale des archives de l'Église de France dispose lui aussi de moyens professionnels pour recueillir cette mémoire, ce qui permettra à des historiennes et à des historiens de disposer de sources privilégiées pour de futurs travaux. Et cette histoire me semble la condition pour comprendre la trajectoire du diaconat en France, et ce qui explique sa singularité en Europe, afin d'ouvrir de nouveaux possibles.

D'autre part, il y a d'ores et déjà des initiatives à prendre pour rassembler les efforts de plusieurs chercheurs en histoire, en sociologie, en théologie, autour de la question du diaconat en France, afin d'approfondir la vocation originale du « diaconat à la française ». Il y a plusieurs personnes déjà impliquées, avec des regards diversifiés, qui permettraient de profiter aussi de l'expérience de spécialistes d'autres pays, tel Enzo Petrolino ou Serena Noceti, parmi d'autres. Une telle rencontre permettrait aussi de situer le diaconat parmi l'ensemble des questions concernant les ministères, en bénéficiant de la dynamique de l'actuel processus synodal. Même s'il est souhaitable de s'adosser à des structures académiques, il est peut-être préférable de laisser le CND comme organisateur afin de garantir la visée pastorale de ce type de rencontres car il s'agit de dessiner l'avenir d'un ministère plein de promesses.

Mgr Bertrand LACOMBE

Deux convictions, deux bonnes nouvelles pour l'Église !

1^{ère} bonne nouvelle, par leur insertion familiale, professionnelle, sociale, ecclésiale, les diacres sont acteurs de liens et de bons promoteurs de l'Église tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et ainsi des disciples missionnaires !

À l'extérieur, personnellement ou en couple, ils contribuent à une image de proximité de l'Église qui devient plus accessible. On les connaît, c'est le diacre, c'est l'épouse du diacre, c'est la mère du diacre ou sa fille.

Au sein de l'Église, les liens déjà soulignés demeurent, mais peut-être plus encore l'ordination, vient aider des relations parfois ternes ou difficiles. Les diacres peuvent apporter comme une onction dans les relations ecclésiales. Ceci est pertinent pour l'ensemble de la vie en Église, mais plus particulièrement la vie synodale qui est riche de contacts, de débats, de cheminement.

Donc des diacres, personnellement ou en couple, acteurs de lien dans des situations charnières, c'est bien pour l'Église, c'est bien pour le synode.

2^{nde} bonne nouvelle, par l'ordination pour le service, service de la charité, de la parole et de la liturgie, les diacres actualisent le mystère du Christ qui se fait serviteur. Dieu est Père de Jésus serviteur. C'est un premier aspect christologique et théologique. Ceci signifie aussi notre configuration au Christ serviteur par notre baptême, le cas échéant par l'ordination diaconale, reçue par l'ensemble des ministres ordonnés. Cela ne va pas toujours de soi, il faut nous rappeler l'appel du service.

Donc, la 2^{nde} bonne nouvelle est que les diacres, manifestant par leur ordination le Christ serviteur, renouvellent notre regard sur Dieu, Père du Serviteur. L'Esprit donne à tous les baptisés d'intégrer le service comme constitutif de leur être chrétien, à mettre en œuvre chaque jour, personnellement et avec d'autres.

Partage d'expériences diocésaines en 10 ateliers

Chacun peut prolonger, approfondir ou découvrir le contenu de chacun des ateliers en prenant contact par mel avec les intervenants qui ont bien voulu rendre publique leur adresse de messagerie.

1. En pèlerinage pour interpeler, avec Philippe Lambert, diacre du diocèse de Besançon (phlambert.besancon@free.fr)

Présentation

En 2019, le diocèse de Besançon souhaite débiter un nouveau cycle de discernement et de formation en vue du diaconat. Les questions qui se posent à la commission diocésaine sont classiques :

- Qui interpeler ? Et qui interpelle ?
- Quels critères de discernements ? Et qui discerne ?
- Comment interpeler ?
- Vers quoi interpeler ?

C'est donc le partage d'une expérience, d'une mise en marche qui se révèle pèlerinage.

Parole à retenir

Regarder largement autour de nous, y compris aux périphéries, pour oser interpeler. L'interpellation est un travail collégial organisé, avec une pluralité de regards.

2. « Zones blanches » du diaconat, avec Jean-Marie Schiffli, diacre du diocèse de Strasbourg (jm.schiffli@numericable.fr)

Présentation

Il y a une douzaine d'années, la commission diocésaine du diaconat en Alsace a fait le constat qu'il y avait plusieurs zones pastorales où il n'y avait aucun diacre permanent. Nous étions environ 50 diacres à ce moment-là. En dialogue avec notre archevêque de l'époque, il a été décidé de faire une opération de promotion du diaconat sur tout le territoire du diocèse et en particulier dans les zones blanches.

Cela a consisté à :

- Des rencontres par département
- Des rencontres avec les conseils pastoraux des zones pastorales et les doyennés
- Des rencontres avec des communautés des paroisses

Les personnes concernées étaient

- Le délégué diocésain au diaconat permanent
- Les deux diacres délégués adjoints
- Et des diacres pour témoigner de leur ministère

Le résultat n'a évidemment pas été fulgurant, mais cela a permis la mise en route d'un processus d'appel dans tout le diocèse qui ne s'est pas arrêté et aujourd'hui il y a 93 diacres dans le diocèse.

Parole à retenir

L'interpellation est difficile.

Zone blanche : pas seulement territoriale mais aussi entre secteurs socioprofessionnels, par thématiques (santé, industrie, enseignement, etc.), sensibiliser les mouvements d'Église à l'interpellation. Attention aux îles en Bretagne aussi zones blanches

Interpeler des candidats qui sont eux-mêmes aux périphéries et pas seulement des CSP supérieures.

L'interpellation est aussi fonction de la vie, de la vitalité du diocèse, des lieux où l'on peut discuter entre chrétiens de notre vie de chrétiens, de quoi parlons-nous entre chrétiens, de quelle communion parlons-nous

Quelle église appelante ? pour le diaconat et pour les autres missions de l'Église ? on appelle pour toute l'Église et pas seulement pour les besoins de la paroisse ou du mouvement

Quand on interpelle au diaconat, penser aussi à l'épouse et à sa place

3. Vigilance de l'évêque pour l'accompagnement des diacres, avec Guy Brisson, diacre du diocèse de Meaux (gbrisson57@gmail.com)

Présentation

Notre évêque, Mgr Nahmias, exprime sa sollicitude envers nous, les diacres et nos épouses, avant l'ordination et après celle-ci.

Lors du cheminement vers le diaconat, il est attentif à l'accompagnement de chaque couple interpellé par un des membres de l'équipe diocésaine du service du diaconat. Dès le début de la première année de formation, il rencontre collectivement les candidats. Chaque année, une rencontre d'une journée de l'ensemble des candidats, des épouses et de leurs enfants est organisée en sa présence. Il veille particulièrement au maintien de l'équilibre familial, notamment au cours de la période qui suit l'ordination pendant laquelle le nouveau diacre prend ses marques dans sa paroisse.

Après l'ordination, trois diacres, nommés délégué épiscopal, ont en charge la mise en œuvre de la proximité avec l'évêque. Ils rencontrent chaque année et à la demande les diacres de moins de 75 ans pour leur offrir un cadre de relecture de leur mission et sur les divers aspects matériels et de santé de leur vie, leur fournir les informations diocésaines nécessaires, échanger sur les joies et les difficultés rencontrés.

Parole à retenir

Deux points de vigilance pour l'évêque : prendre en compte dans son accompagnement l'ensemble de la famille, épouse et enfants, voire petits-enfants ; veiller à une juste distance entre l'évêque et les cheminants.

4. Accompagnement spirituel par les diacres, avec Gérard Cuvelier, diacre du diocèse d'Évry-Corbeil-Essonnes (meg.cuvelier@wanadoo.fr)

Présentation

Aumônier à la Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, depuis quatre ans, cette mission est celle qui m'a touché au plus profond. La prison, lieu d'enfermement matériel, intérieur aussi, lieu de violence commise, subie bien souvent aussi. Le besoin de parler, d'être écouté s'exprime par une demande de rencontre. Rendre visite. L'aumônier est souvent identifié, parfois de façon confuse, comme venant au nom de Dieu, celui à qui l'on peut se confier, s'adresser en toute « confiance », celui qui comprendra. Encore faut-il s'y rendre vraiment disponible, se laisser toucher sans se distraire. Il faut du temps et parfois des silences, des larmes aussi pour que viennent les mots, pour que se dise la souffrance, les attentes. L'Évangile pourra alors, en écho, se partager.

Vivre le ministère de la Parole comme diacre se vit là, pour moi, d'abord par l'écoute. Pour laisser advenir la parole. Chemin d'humilité, chemin d'humanité, qui me révèle très concrètement, toujours davantage, que le Verbe s'est fait chair.

Parole à retenir

L'accompagnement spirituel répond à un grand besoin de personnes dans des milieux et des situations très diverses. Il est heureux de voir que dans bon nombre de diocèses des formations ont été mises en place, ouvertes à tous les baptisés (sur appel, discernement) pour être formés à cette belle mission de l'accompagnement spirituel.

Les diacres y trouvent naturellement leur place dans un ministère de l'écoute et de la disponibilité.

5. Relecture du ministère des diacres, avec Alain Smith, diacre du diocèse de Créteil (alain_smith@orange.fr)

Présentation

Le diacre est souvent pris dans le tourbillon de la vie quotidienne, avec de nombreuses sollicitations et préoccupations. Il est important de prendre du recul et se donner du temps pour se poser : Comment j'ai été diacre, qu'est-ce que j'ai voulu « servir » ?

L'Equipe de Reprise de Ministère – ERM – est un moyen proposé par l'Evêque et que les diacres se donnent les uns aux autres, pour pouvoir relire régulièrement l'ensemble de leur ministère diaconal avec d'autres frères diacres du diocèse. L'ERM est un des lieux importants où se construit la fraternité diaconale dans le diocèse, avec des diacres de divers doyennés, d'âge différent et ayant reçu des missions différentes. Il s'agit d'une « reprise de ministère » et pas seulement de la mission confiée. Le ministère englobe toute la vie, qu'elle soit professionnelle, familiale, ecclésiale ou associative, puisqu'on est diacre dans toute sa vie. Mais on peut aussi faire le point sur la mission reçue. (cf. en téléchargement sur le site la présentation partagée par Alain, [ici](#)).

Parole à retenir

Groupe fraternel nécessaire pour pouvoir reprendre son ministère, c'est un lieu de parole. 2 points de vigilance : Attention à rejoindre ceux qui sont en marge de la fraternité diaconale ; les champs de mission restent bien présents et visibles dans les lieux de pauvreté.

6. Diares : serviteurs de la diaconie de l'Église, avec Jérôme Montois, diacre du diocèse de Lille (jerome.montois@lille.catholique.fr)

Présentation

En laissant la place et la parole aux plus pauvres et en faisant à partir d'eux, Diaconia 2013 a posé les paradigmes de la Diaconie de l'Église en France. La participation active de diares lors de l'Université de la diaconie de 2017 à Lourdes a montré aussi le lien si fort entre diaconat permanent et diaconie.

La diaconie ou le service du frère constitue avant tout un appel pour tous chrétiens à exercer la dimension royale reçue à l'onction baptismale. Le diacre est simplement signe et serviteur de la diaconie de toute l'Église, au service de la table eucharistique et de la vie du monde, il rend présent celles et ceux qui sont aux périphéries de nos communautés.

Les tables ouvertes paroissiales peuvent constituer des tiers-lieux illustrant à la fois : l'interpellation reçue de Diaconia 2013 « Personne n'est trop pauvre pour n'avoir rien à partager », mais aussi l'invitatoire eucharistique « Heureux les invités au repas des noces de l'Agneau » à créer une véritable communion fraternelle.

Parole à retenir

Révéler la présence de Dieu à travers la rencontre et l'écoute des personnes vulnérables.

7. Diares, serviteurs de la Parole dans la vie local, avec Jean-Charles Monier, diacre du diocèse du Puy-en-Velay (monier.jean-charles@wanadoo.fr)

Présentation

Je me situerai plutôt dans la présentation d'un questionnement que d'une réelle expérience et notamment d'un succès. Localement, dans nos discussions entre diares, mais aussi avec certains prêtres, le service de la Parole est bien souvent ramené à la pratique de l'homélie, en particulier à l'occasion des messes dominicales.

Il me semble important de ne pas s'enfermer dans ce débat stérile et frustrant, (qui vient aussi télescoper certaines revendications formulées à l'occasion du synode actuel), mais peut-être d'envisager le service de la Parole auprès du Peuple de Dieu hors les murs.

Cette approche interroge notre présence au monde et notre témoignage de vie dans notre milieu professionnel, dans nos divers implications locales, voire dans certains engagements civiques. Le bonheur c'est quand ce service conduit à répondre aux

interrogations que suscitent notre attitude et qui nous amènent à « rendre compte de l'Espérance qui nous habite ».

Parole à retenir

*« Soyez prêts à tout moment à rendre compte de l'Espérance qui est en vous »
(1P 3,15)*

Rendre compte suppose que notre vie, notre témoignage pose question

8. Diacres en Terres d'espérance (monde rural), avec Bruno Cinotti, diacre du diocèse de Versailles (bruno.j.cinotti@orange.fr)

Présentation

À l'invitation des évêques de France, une rencontre Terres d'espérance s'est tenue du 22 au 24 avril 2022 au Foyer de Charité de Châteauneuf-de-Galaure. 500 personnes, parmi lesquelles une vingtaine de diacres, venues de 75 diocèses, s'y sont retrouvées pour se rencontrer et partager leurs initiatives et leur passion de l'Évangile.

Qu'ils soient des villes ou des campagnes, les diacres sont là pour rendre visibles des réalités discrètes qui révèlent l'Évangile. Leur ministère, vécu de façons diverses, laisse apparaître qu'ils sont des maillons du lien social et ecclésial au service des hommes, dans l'écoute, le dialogue, le témoignage et la prière : en milieu rural vivant au milieu des gens, engagés auprès d'agriculteurs parfois en précarité, de migrants, dans différentes associations et tout simplement en proximité sur les marchés, les stades, lors des fêtes de village, au travail, dans la pastorale familiale ou celle du tourisme, les équipes pastorales...

Parole à retenir

Le rural c'est une terre de mission.

Le diacre moissonne ce qu'il n'a pas semé, c'est toujours délicat. Et il sème ce que d'autres récolteront.

Écoutons ce que signifie « le cri de la Terre, le cri des pauvres » (encyclique Laudato Si) dans une ruralité en pleine évolution

Isolement, suicide en monde rural : cela nécessite une présence auprès des personnes.

Le milieu rural est une périphérie proche où les diacres doivent être présents. La réflexion sur l'évolution du diaconat doit s'intéresser à leur place particulière dans le monde rural

Marcher avec, continuer à tisser des liens : le peuple rural fait bien partie du peuple de Dieu !

Diacre des villes ou diacres de champ, comment témoigner du Dieu des vivants dans un monde rural en grande dévolution ?

9. Diacre dans un processus synodal, avec Guillaume Houdan, diacre du diocèse de Rouen (ghoudan.dioceserouen@orange.fr)

Présentation

Lorsque le père Alexandre Joly, aujourd'hui évêques de Troyes, l'a appelé au début du mois de juin 2021 à rejoindre l'équipe nationale du « Synode sur la synodalité », il a mis une semaine à répondre. Qu'allait-il donc faire dans cette machine à usage interne ? Est-ce bien la place d'un diacre ? N'était-il pas ordonné pour des services plus immergés dans le monde ?

A travers le récit de cette expérience synodale, Guillaume nous évoque ses joies et ses questions, et comment tout cela a éclairé et renforcé son ministère diaconal au service de l'Église.

Parole à retenir

Nous retenons ceci du processus synodal : Ne pas avoir peur de nous mettre à l'écoute des plus fragiles, dans le partage de la Parole de Dieu, c'est se mettre à l'écoute de l'Esprit Saint. Dans une Église de proximité, telle que les catholiques semblent y aspirer, on peut vivre une vraie fraternité, on peut vivre l'Espérance.

Diacres, nous voulons accompagner cette Église de proximité, à l'écoute des plus fragiles.

10. Fraternité diaconale, avec Nicolas Jeune, diacre du diocèse de Lyon

(n.jeune@lyon.catholique.fr)

Présentation

Pour aborder le sujet, deux points me viennent en mémoire.

Quelques semaines avant mon ordination, avec Marie-Hélène, mon épouse, nous avons été invités à nous joindre à la fraternité locale des diacres et épouses qui avaient pris l'habitude de se réunir régulièrement. Nous les avons rejoints au moment du café et avons été accueillis comme frère et sœur par ceux qui ont été longtemps nos grands frères et grandes sœurs dans le diaconat.

Au moment de l'ordination, le geste du baiser de paix et de l'accolade fraternelle que le nouvel ordonné reçoit de tous ses frères diacres rassemblés est le signe même de cette entrée dans la fraternité diaconale.

Deux temps qui ont marqué le début de mon ministère et qui me portent toujours aujourd'hui, 14 années après.

Depuis lors, avec mon épouse, nous sommes inscrits dans cette double dimension diocésaine, et locale de la fraternité. Diocésaine avec un WE annuel de recollection, une célébration autour et avec notre évêque au plus proche de la St François d'Assise pour fêter les jubilés et remettre les nouvelles lettres de mission, et en juin les ordinations des diacres permanents. Locale avec pour le territoire de l'Est lyonnais dont je fais partie, trois fraternités locales, diacres et épouses, qui se retrouvent chez les uns ou les autres, pour vivre un temps fraternel et convivial avec la prière des vêpres, le repas partagé, un temps d'échange et de partage. Un temps pour moi important pour se connaître, se soutenir, se découvrir, en partageant ce qui nous édifie et ce qui nous chahute à partir de notre vie, toute notre vie. Un enjeu aussi pour un diocèse qui compte 112 diacres et la conviction de ne pas laisser des frères isolés.

Parole à retenir

L'importance de l'écoute et du temps donné à cette écoute dans les fraternités locales qui fait résonner la fraternité diocésaine.

La richesse de la culture de la fraternité vécue à ouvrir aux différentes composantes du corps ecclésial, LEME et prêtre pour qu'ils puissent vivre cette « entre eux ».

Avoir et entretenir le souci des veuves, de ceux qui ne « jouent » pas le jeu, des diacres âgés ou isolés.

Informations du CND

Démarche *Diaconat permanent, maintenant et demain 2022-2023*

Notre démarche lancée au printemps 2022, sur la base des rapports du CND de 2019 et 2021, se poursuit avec les diocèses et les provinces. Notre session d'aujourd'hui est également une étape de cette démarche. Aujourd'hui 37 contributions ont été adressées au CND. De temps de rencontres en diocèse ou en province sont aussi programmés au printemps. Le CND va reprendre en mars et juin ces remontées pour les présenter après l'été au Conseil pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale.

Diaconat Aujourd'hui – La Revue

Jean Caron (Rouen) est le nouveau rédacteur en chef, Philippe Duquénoy (Versailles) le secrétaire de rédaction. DA a maintenant rejoint l'ensemble des revues de la CEF, la gestion des abonnements étant confiées à la SER, filiale du groupe Bayard ; l'abonnement individuel se fait maintenant en ligne avec un paiement par CB. . Actuellement 1100 abonnés ; 20 diocèses ont fait le choix d'abonnements multiples pour près de 500 abonnés. Une campagne de promotion des abonnements, individuels ou multiples, va être lancée en mars-avril.

Partenariat *Diaconat aujourd'hui* avec la NRT-*Nouvelle revue théologique*.

À l'occasion de la publication par la NRT en janvier 2023 de l'article d'Etienne Grien « Les diacres : rappel au commencement de l'Évangile » le CND a noué un partenariat avec la NRT qui va nous permettre de publier en accès libre sur *Diaconat aujourd'hui – Le Site* les articles de NRT intéressant le diaconat et les diacres. Parallèlement la NRT proposera un abonnement avec 40 % de réduction. Les conditions de ce partenariat seront exposés dans la prochaine Lettre de DA (mars 2023).

À retrouver sur : <https://diaconat.catholique.fr/nrt-nouvelle-revue-theologique/>

Statistiques *Diaconat permanent en France*

La moitié des diocèses ont fiabilisé la base Diacres pour leur compte, les autres diocèses vont être relancés en février. L'enjeu : fiabiliser les statistiques du diaconat permanent en France afin de fournir de éléments stabilisés à la CEF. C'est la fonction *Observatoire* du CND. Avec la remontée des fiches de notification d'ordination diaconale, le CND a comptabilisé aujourd'hui 90 ordinations en 2022. Merci à Jean-Luc Vélot, délégué diocésain au diaconat d'Évreux, qui en assure la collecte et les mises à jour.

La session 2024 des délégués et responsables diocésains au diaconat permanent

Elle aura lieu à Breteuil les mercredi 31 janvier et jeudi 1^{er} février 2024... en présentiel, nous l'espérons vivement ! Retenez les dates dès maintenant.

Remerciements

En votre nom, tous les remerciements de l'équipe du CND, à Mireille Alexandre, secrétaire du CND, à Marie-Amélie Pariset et Anne-Cyria Durand-Boccard du service Sessions et Événements de la CEF, pour la mise en place rapide de cette session Zoom, ainsi qu'aux diocèses de Créteil, Strasbourg, Aire et Dax, Lyon et Évry-Corbeil-Essonnes et à Tiziana Puleio du service Communication de la CEF pour le tournage et le montage de la vidéo « Rencontres avec un diacre », à nos intervenants et aux diacres témoins des ateliers.